



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CA DU MERCREDI 3 Avril 2022

La réunion se déroule en présentiel à 17h30 au siège du GACP.

Membres présents : , MM Christophe Chouraki, Régis Laval , Bernard Paoli , Loïc Doudet ,Yves Suglia, ,Jo Lombino, ,Jean Louis Morales, Philippe Bourges, Guillaume Manfredi.

Membres excusés: M. Théophile Henry, Yvan Cros, André Marzullo, Richard Mouton.

Ordre du jour :

1. Compte rendu de l'AG du 03 avril 2022.
2. Constitution du bureau et répartition des postes.
3. Compte rendu de la dernière réunion du Groupement.
4. Questions diverses.

*1) Christophe présente au CA, le PV de l'AG qui sera transmis aux services de la préfecture.

*2) Compte tenu du fait qu'aucun sociétaire n'a postulé à un poste du CA, l'ensemble des administrateurs a été reconduit à l'unanimité lors de l'AG.

Il est à noter que Guillaume Manfredi réintègre le CA après avoir démissionné pour raisons de santé.

Le bureau est donc reconduit à l'unanimité par la CA comme précédemment soit :

- Christophe Chouraki : Président
- Régis Laval : Vice-président,
- Bernard Paoli : Secrétaire général
- Yves Suglia : Secrétaire adjoint
- Loïc Doudet : Trésorier
- Théophile Henry : Trésorier Adjoint



GROUPE AMICAL des CANOTIERS PHOCEENS
Face au 34 Quai du Port
13002 MARSEILLE

Les commissaires de panne sont reconduits à l'unanimité par la CA comme précédemment soit :

- Régis Laval
- Jo Lombino
- Jean louis Morales
- Richard Mouton.

Les administrateurs sont reconduits à l'unanimité par le CA comme précédemment soit :

- André Marzullo
- Yvan Cros
- Guillaume Manfredi
- Philippe Bourges.

*3) Christophe fait le compte rendu de la dernière réunion du Groupement des sociétés nautiques du Vieux Port avec la Métropole.

Il en ressort que :

- A la dernière commission des postes à flots la barquette Soléo de M.Colardelle a été acceptée en tant que bateau du patrimoine.
- Il a été précisé qu'un sociétaire, propriétaire d'une barquette du patrimoine et qui a donc bénéficié directement du statut de sociétaire sans passer par le statut PLD peut changer sa barquette par un bateau non- patrimoine mais passe alors par le statut de PLD. Le Groupement a émis le vœu auprès de la Métropole que les propriétaires d'un bateau du patrimoine soient exonérés de l'amodiation : affaire à suivre.
- La Métropole a prévu de réparer les Vélux, de vérifier la chaîne -mère et de terminer dans les 5 ans les travaux de rénovation du Vieux Port concernant les 4 dernières sociétés nautiques. Ces dernières ont reçu leurs cuves de rétention des eaux de carénage et peuvent donc à nouveau entretenir leurs bateaux (400 000€).
- Les sociétés nautiques recevaient à tort une taxe de traitement des ordures à l'instar des restaurateurs. Le président du Groupement a traité le problème : plus de taxe réclamée à la condition que les sociétés nautiques n'aient pas en leur sein un conteneur à poubelle.
- Un stage de grutier va être organisé à nouveau, pour tous les commissaires de panne plus les deux secrétaires. Ce stage est indispensable pour les assurances.
- La prochaine commission de poste à flot est prévue pour le 21 juin.
- La Métropole a modifié la convention en instituant une durée maximale du statut de PLD à 12 mois en respectant l'avis du Président et en ne bloquant pas la liste des PLD si le premier de la liste reçoit un avis défavorable. Ainsi la Métropole redonne le pouvoir aux sociétés nautiques via leurs présidents et leurs CA d'accepter qui peut prétendre au statut de sociétaires dans leurs associations.
- La zone virtuelle de PLD est ramenée de 3 à 2 postes.



GROUPE AMICAL des CANOTIERS PHOCEENS

Face au 34 Quai du Port
13002 MARSEILLE

Les PLD (3 sur 4) qui n'ont pas répondu présents au courrier les invitant à l'AG afin de retirer la charte des droits et devoirs de PLD sont à nouveau conviés par Christophe à se présenter lors du prochain CA.

La Métropole fait la chasse aux bateaux -ventouse. Sur proposition des commissaires de panne, Christophe se chargera de contacter, à nouveau, les sociétaires concernés afin qu'ils mettent leur bateau en état de navigation.

La Métropole autorise qu'un co-proprétaire de plus de 7 ans d'un bateau, devienne sociétaire, sans passer par la case PLD dans le cas d'une vente ou d'un décès.

*4) Sur proposition de Christophe, un repas (paella) sera organisé sur l'estacade (inauguration des bancs et tables) le dimanche 12 juin.

La date du prochain CA est fixée au Mercredi 4 mai à 17 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président met fin à la réunion à 19 h 30.

Le Président

C. CHOURAKI

Le Secrétaire Général

B. Paoli